

*Luis Arce souligne la
souveraineté de la Bolivie sur le
fleuve Silala*

Image not found or type unknown

La Havane, 2 déc. (RHC)- Le président Luis Arce a souligné ce jeudi dans un tweet que la Cour internationale de justice (CIJ) de la Haye a ratifié les droits de la Bolivie sur les eaux de la Silala et sa souveraineté sur le démantèlement des canaux artificiels.

"La Cour internationale de justice ratifie nos droits sur les eaux de la #Silala et notre souveraineté sur le démantèlement des canaux artificiels", a écrit le président sur son compte Twitter à propos de la décision rendue par la CIJ peu avant à La Haye sur le différend opposant la Bolivie au Chili.

Le chef de l'État a souligné dans un autre message posté sur le réseau social que la Bolivie a résolu le différend avec une nation sœur grâce à "un travail basé sur des études scientifiques et notre stratégie de

relations internationales".

Luis Arce a ajouté que son gouvernement poursuivra "ce travail dans l'intérêt des peuples".

Le verdict a clairement établi que "la Bolivie a un droit sur la canalisation qui a été réalisée sur son territoire", a expliqué le ministre des Affaires étrangères, Rogelio Mayta, à propos de la décision du principal organe judiciaire des Nations Unies.

Il a estimé que le jugement "donne des certitudes importantes" à la Bolivie.

Parmi celles-ci, il a rappelé que la CIJ a ratifié le droit de la Bolivie sur la canalisation des bofedales (zones humides) de son territoire, qui coulent vers le Chili.

"La Cour a également précisé que la Bolivie a droit à l'utilisation équitable et raisonnable des eaux de la Silala. Il est donc clair que le Chili n'a pas de droit acquis à l'utilisation de toutes les eaux comme il le prétendait dans son procès", a souligné le chef de la diplomatie bolivienne.

Du côté chilien, le président Gabriel Boric, a exprimé la décision de continuer à travailler pour approfondir et améliorer les relations avec la Bolivie, après avoir pris connaissance de la décision sur le différend juridique initié en 2016 par un procès intenté par le Chili.

La Cour internationale de justice (CIJ), principal organe judiciaire des Nations Unies (ONU), a résolu le différend entre la Bolivie et le Chili concernant le statut et l'utilisation des eaux du fleuve Silala.

Joan Donoghue, juge et présidente de cette cour, a déclaré: "Il ne fait aucun doute que la Silala est un cours d'eau international".

Par conséquent, a-t-elle ajouté, la Cour établit que, comme les parties au différend en conviennent, les deux nations "ont un droit égal à une utilisation raisonnable et équitable des eaux de la Silala".

A cet égard, le juge a également souligné qu'"il n'appartient pas à la Cour de traiter d'une éventuelle divergence d'opinion quant à l'utilisation future des eaux".

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/306765-luis-arce-souligne-la-souverainete-de-la-bolivie-sur-le-fleuve-silala>



Radio Habana Cuba